



CTM DU MERCREDI 12 JUIN 2019 DÉCLARATION LIMINAIRE

Ce comité technique ministériel de l'Éducation nationale se tient alors même que deux processus législatifs sont en cours : le projet de loi pour une « école de la confiance » et le projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique ». Les deux sont emblématiques de la politique du gouvernement qui fait reculer les droits des personnels, leur dénie leur capacité d'agir et de s'exprimer, déréglemente, nie les professionnalités, encourage le recours au contrat contre l'emploi statutaire, individualise le rapport de chacune et chacun à son travail comme à sa carrière... Cette politique met à mal le service public en tant que mission sociale au service des citoyens, accessible à tous sur tout le territoire. Elle entend réduire le service public à un service minimum.

Pour la Fonction publique, le Sénat discutera du projet de loi le 18 juin prochain. Le statut général des fonctionnaires est durement attaqué et remis en cause par la suppression de toutes les compétences des commissions administratives paritaires et le recours massif au contrat en lieu place de l'emploi titulaire. Ce qui est visé, c'est le développement des logiques managériales cassant l'égalité de traitement pourtant essentielle pour protéger les agents en tant qu'ils incarnent dans leur travail quotidien l'intérêt général. Ce sont les cohésions des collectifs de travail, les identités professionnelles qui risquent bien d'être remises en cause par des approches individualisantes.

Concernant l'Éducation nationale, le projet de loi a enregistré des évolutions sous la pression de la mobilisation des personnels et le ministre a reculé sur la mise en œuvre des EPLESF. C'est un premier pas mais qui ne saurait faire oublier que ce projet de loi reste enferré dans une approche injonctive et réactionnaire et ne répond en rien aux enjeux de résorption des inégalités scolaires.

La circulaire de rentrée centrée sur le 1^{er} degré, renforce les partis pris ministériels non croisés avec les évaluations et la recherche. Elle menace la maternelle dans sa spécificité et confond apprentissage rapide et apprentissage solide. Il serait temps de laisser les professionnels faire leur métier en développant une formation prenant appui sur toute la recherche.

Cette année, le mouvement de mutation des personnels du premier degré relève, dans bien des départements, du brouillamini. La mise en œuvre de la nouvelle application supposée gérer le mouvement n'est pas loin de relever de l'accident administratif majeur : impossibilité de paramétrer le mouvement en fonction des réalités départementales, travail des personnels administratifs empêché ou anéanti du jour au lendemain, conditions de travail extraordinairement dégradées, limites horaires dépassées, injonction à travailler le week-end pour les personnels de certaines DSDEN ou pour les services informatiques, droit à mutation menacé pour les enseignants, calendrier de gestion incertains.

La FSU souligne depuis longtemps la fragilité des services administratifs du ministère, des rectorats et des directions départementales et les conditions de travail déjà difficiles à l'ordinaire, dénonçant l'insuffisance du nombre de postes dans les filières administratives et techniques.

Cet épisode désastreux témoigne, s'il en était besoin, de l'importance du rôle des CAP que le gouvernement veut vider de leurs compétences avec la loi Dussopt de destruction de la Fonction publique.

Pour dénoncer les nouvelles procédures du mouvement fortement anxiogènes et inopérantes, pour alerter sur une circulaire de rentrée qui porte une vision étriquée des apprentissages, pour réaffirmer la nécessité d'un autre projet pour l'école, grèves et rassemblements sont organisés le 13 juin, jour de la commission mixte paritaire, dans tous les départements.

Dans le second degré, le ministre reste sourd aux mobilisations des personnels contre les réformes des lycées qui tournent le dos à l'ambition d'élévation générale du niveau de formation initiale et à la réussite de tous les élèves. Dans cette situation exceptionnelle, et face à un refus obstiné du dialogue social et de la prise en compte de l'avis des personnels, une intersyndicale du second degré et de l'enseignement professionnel a décidé d'appeler à la grève le 17 juin prochain, premier jour des épreuves du baccalauréat. Le ministre porte la responsabilité de cette action exceptionnelle, ministre plus soucieux des élites que de l'ensemble des jeunes, promettant aux enseignants en guise de revalorisation un observatoire du pouvoir d'achat, déjà annoncé depuis six mois alors que la crise de recrutement impose des mesures immédiates. Notre ministre peut bien se rassurer en répétant à l'envi que le mécontentement ne serait pas celui de la profession mais de quelques collègues seulement, cela révèle une nouvelle fois son refus de dialoguer. Et d'ailleurs, si tel était le cas, pourquoi les chefs de centre d'examen feraient-ils déjà appel aux personnels administratifs déjà surchargés de travail ? Ce à quoi le ministre reste sourd, c'est au malaise de la profession ! Et celui-ci ne se réglera pas par quelque procédé relevant de l'autoritarisme ou de l'effet d'annonce médiatique.

A l'ordre du jour de ce CTM est inscrite en point d'information la situation de l'Onisep. Pour la FSU, il y a là un sujet emblématique de la politique du gouvernement qui commence par casser avant de se poser la question du devenir des missions de service public, laissant les personnels dans l'incertitude quant à leur avenir, avec un fort ressentiment et un manque de reconnaissance de leur travail et leurs compétences.